

# LA CHIROPRACTIQUE DE 1895 À 2015



Association des  
chiropraticiens  
du Québec

Capsule Santé | Association des chiropraticiens du Québec

20 au 26 septembre 2015

Suite à une manipulation vertébrale qui permet le rétablissement de l'ouïe d'un patient en 1895, DD Palmer poursuit l'élaboration de cette nouvelle approche thérapeutique qu'il nomme chiropratique en solo. Un accident de chemin de fer quasi mortel met DD Palmer devant l'évidence, il doit veiller à la transmission de son savoir.

## PREMIER ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT CHIROPRACTIQUE

DD Palmer ouvre donc en 1896 le premier établissement dispensant la formation nécessaire pour pratiquer et enseigner la chiropratique, question de bien assurer la pérennité de cette thérapie manuelle. La *Chiropractic school and cure* forme plusieurs candidats déjà familiers avec les notions anatomiques. Étonnamment, si l'on considère la résistance du monde médical à cette époque, cinq des quinze premiers étudiants diplômés sont médecins. Le fils de DD Palmer, BJ Palmer, est également impliqué dans la gestion de l'établissement et le patriarche lui transmet officiellement la relève autour de 1906.

## RÉSISTANCE DU MONDE MEDICAL

Interventions chirurgicales hasardeuses, saignées, médicaments à base de morphine et de mercure, la population du tournant du 20<sup>e</sup> siècle est craintive devant ces types de traitement dit médicaux qui ne sont pas sans risque.

*Votre*

*chiropraticien:*

*l'allié de*

*votre santé!*



[chiropratique.com](http://chiropratique.com)

### SAVIEZ-VOUS QUE?

Le mot «chiropratique» provient du grec et signifie «fait avec les mains».

Le docteur en chiropratique est un professionnel de la santé de premier contact : vous pouvez donc le consulter sans être recommandé, \*outre pour les cas de CSST et SAAQ.

De par sa formation universitaire, le chiropraticien possède les compétences nécessaires pour poser un diagnostic chiropratique, ce qui lui permettra de créer un programme de soins correspondant à votre condition physique, à votre âge et à vos objectifs de santé.

La chiropratique centre sa philosophie, son art et sa science sur le maintien de l'homéostasie (équilibre) du corps humain et sur sa capacité innée de guérison naturelle. Elle ne se concentre pas uniquement sur les symptômes ou la douleur, mais cherche à identifier et à soigner la cause du problème.

La chiropratique est fondée sur le fait scientifique suivant : le système nerveux impose son contrôle à toutes les cellules, tissus, organes et systèmes du corps. Un dérangement à la colonne vertébrale peut causer des interférences sur le système nerveux et ainsi provoquer des problèmes au niveau de l'équilibre de santé du corps.

La chiropratique vise le recouvrement et le maintien de la santé globale humaine via l'interaction des systèmes nerveux, musculaire et squelettique.



La chiropratique, proposant des solutions sans scalpel et sans médication, séduit de plus en plus d'Américains. Alors qu'à cette époque, les gens payent pour recevoir les soins d'un médecin, la communauté médicale voit d'un mauvais œil cette nouvelle compétition. La crédibilité et l'efficacité de la chiropratique est attaquée, alors même que la recherche scientifique médicale n'en est qu'à ses balbutiements.

## LÉGISLATION CHIROPATRIQUE

Alors que les succès de la chiropratique se font plus retentissants, les accusations de pratique illégale de la médecine sans permis commencent à pleuvoir. Les chiropraticiens organisent leur défense sur la base de ce qui différencie la chiropratique de la médecine et de tous autres types de soin de santé et réclament leur propre organisation leur permettant, légalement, de soigner des patients. Le Kansas, en 1913, est le premier état américain à octroyer aux chiropraticiens le droit de traiter leurs patients. Chacun des 50 états emboîtent le pas, le dernier étant la Louisiane, en 1974.

## LA CHIROPATRIQUE AU QUÉBEC

Les premiers chiropraticiens québécois s'établissent à Montréal au début des années 20. Dès lors, la poursuite de la reconnaissance de la chiropratique au Québec s'installe pour aboutir à la commission Marier en 1947. Puisqu'un chiropraticien et un médecin sont attachés à cette enquête, la commission est dans l'impossibilité de rendre une décision unanime à l'égard du droit des chiropraticiens de pratiquer dans la province de Québec. La commission Lacroix en 1964, dont l'objet des travaux vise à vérifier la validité de la chiropratique et la légalisation de la profession, conclut que « les traitements par manipulation vertébrale doivent être appliqués seulement par des gens possédant une formation spécialisée dans ce domaine », les chiropraticiens. Pourtant, c'est seulement qu'une décennie plus tard, en 1973, qu'entre en vigueur la Loi sur la chiropratique. Les chiropraticiens pratiquent dès lors une profession reconnue par le Code des professions du Québec, et qui ne cesse depuis de prouver sa crédibilité scientifique, sa pertinence dans les soins de santé et l'importance de son rôle préventif.

## LA CHIROPATRIQUE AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE

La chiropratique obtient en 2006 la reconnaissance officielle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui en confirme la validité et l'efficacité. De plus, l'OMS reconnaît le docteur en chiropratique comme professionnel de la santé de premier contact, une référence d'un autre professionnel de la santé n'est donc pas nécessaire pour le consulter\*. Avec plus de 70 000 chiropraticiens à travers le monde, c'est la troisième profession de la santé en importance après la médecine et la dentisterie.

Aujourd'hui en 2015, la chiropratique est une science encore toute jeune. La recherche scientifique active, le programme exigeant de cinq années d'études au doctorat et la vocation de prévention et d'éducation des patients qui anime les professionnels qui la pratiquent font de la chiropratique une discipline de la santé dynamique, un incontournable pour le bien-être de tous les Québécois.